

## Fonds pour les initiatives spéciales

Le fonds pour les initiatives spéciales (Opportunity Fund) soutient les perspectives d'initiatives nouvelles ayant un potentiel de développement élevé en matière de plaidoyer pour la planification familiale. Il s'agit d'une source flexible d'aide technique et financière pour un plaidoyer ciblé aux niveaux national, des États et des communes. Ce fonds fait partie du projet quinquennal de l'AFP (Advance Family Planning, promotion de la planification familiale), dont le but est d'augmenter l'accès à la planification familiale par le biais d'un plaidoyer, en travaillant avec des partenaires situés dans neuf pays ciblés.<sup>1</sup>

Le but du fonds pour les initiatives spéciales consiste à profiter des possibilités de plaidoyer visant à accélérer les décisions en matière de politiques et de financement qui sont nécessaires pour mettre en œuvre le

**Les demandes de soutien** seront lancées par invitation de manière continue tout au long de la durée de vie du projet AFP (2012-2017). Le fonds ne fera aucun appel à propositions. Néanmoins, nous encourageons les ONG — **et notamment celles situées dans les pays non visés par l'AFP** — à contacter le fonds à tout moment concernant les perspectives de plaidoyer qui concorderaient clairement avec les engagements du FP2020 et du Partenariat d'Ouagadougou.

**Les décisions d'attribution** seront prises en fonction du caractère spécifique et des délais de l'objectif de plaidoyer en question. Les demandeurs définiront clairement la perspective de plaidoyer, le calendrier, les résultats attendus ainsi que leur stratégie de collaboration avec des partenaires clés. Le Fonds couvrira directement les coûts du plaidoyer — temps consacré par le personnel, réunions, élaboration de documents, communications, visites sur site et déplacements au niveau local. Les attributions ne dépasseront pas 50.000 USD.

**Les candidats admissibles** doivent être enregistrés ou constitués en tant qu'organisation non gouvernementale ou à but non lucratif. Les ONG admissibles devront démontrer leurs succès antérieurs en matière de plaidoyer dans le domaine de la planification familiale, ainsi qu'une affiliation active au sein des réseaux locaux, nationaux, et/ou régionaux. Les conditions supplémentaires sont reprises sur la liste de vérification du formulaire de demande (veuillez trouver le lien ci-dessous).

**Les bénéficiaires du fonds pour les initiatives spéciales** auront un soutien dans l'utilisation des outils de l'AFP en matière de plaidoyer — en l'occurrence, le Smart Chart™<sup>2</sup> et l'analyse par cascade de résultats — afin d'élaborer leur stratégie de plaidoyer et de suivre les résultats. On s'attend à ce que les bénéficiaires du fonds prennent part à des appels de contrôle non officiels à intervalles réguliers, fassent des comptes rendus écrits de l'état d'avancement de leur plaidoyer, et aident à repérer géographiquement les partisans et les partenaires de la planification familiale au niveau national.

[Soumettre une demande dans le cadre du fonds pour les initiatives spéciales \(lien à ajouter\)](#)

**Une question à propos du fonds ou du processus de soumission de la demande ?**  
Envoyez un message par courriel à l'adresse [OpportunityFund@popact.org](mailto:OpportunityFund@popact.org)

<sup>1</sup> Pays ciblés par l'AFP : le Burkina Faso, la RDC, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Nigeria, le Sénégal, la Tanzanie et l'Ouganda.

<sup>2</sup> Tiré du Sniffire Strategies Smart Chart et adapté pour le plaidoyer